

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU 11 OCTOBRE 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le onze octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 5 octobre 2018, affichée le 5 octobre 2018, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.**

**ORDRE DU JOUR :**

- Avenants marché public « réhabilitation de locaux existants pour création d'une salle associative »
- Projet de Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de Production et d'Electricité de Dampierre-en-Burly
- Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Loiret
- Convention de mise à disposition de locaux au Relais assistantes maternelles de la communauté de communes des Loges
- Modification des conditions de circulation chemin rural reliant le chemin de la Bouère du Bois et la route de Saint Martin d'Abbat
- Point sur les affaires communautaires
- Convention de production et de livraison de repas centre de loisirs vacances
- Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatiques
- Mandat au centre de gestion du Loiret : procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire, procédure de passation d'une éventuelle convention de participation à la protection social complémentaire des agents communaux pour les risques santé et prévoyance
- Rapport annuel du SYCTOM Gien Châteauneuf sur Loire
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Gilles MARCHAND, Michel VARLOTEAUX, Philippe DESSART.

Absents donnant pouvoir : Aurélia BLOT à Philippe DESSART, Valérie NEYROLLES à Florence BONDUEL, Michel CHARTIER à François DAUBIN.

Absents : Anne-Xavière COURONNÉ, Stéphanie VENANT.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).*

*Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.*

Secrétaire de séance : François DAUBIN.

**Adoption du PV de la séance du 11.09.2018. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.**

Il est proposé et ajouté, avec l'accord unanime des membres du conseil municipal, le point suivant à l'ordre du jour : Acquisition d'une œuvre artistique.

**Délibération 2018-63 : Avenants marché public « réhabilitation de locaux existants pour création d'une salle associative »**

Vu la délibération 2017-63 du 09.11.2017 attribuant le marché de travaux de « réhabilitation de locaux existants pour création d'une salle associative » comme suit pour un montant de 283 516.38 € HT,

Vu la délibération 2018-35 du 22.05.2018 adoptant les avenants suivants :

- avenant n°1 en augmentation de 1536 € HT, lot 9, pour isolation thermique du local réserve épicerie
- avenant n°1 en augmentation de 1620 € HT, lot 10, pour carrelage scellé sur chape dans future grande salle suite à démolition et constat de différence d'altimétrie du sol

Vu la délibération 2018-57 du 11.09.2018 adoptant les avenants suivants :

- avenant n°1 en augmentation de 3887.15 € HT, lot 1, pour création lavoir à chaussures, reprise du réseau eau usée complet et prolongement du réseau eau potable parking
- avenant n°1 en augmentation de 1715.89 € HT, lot 13, pour raccordement lavoir à chaussures et tous travaux sur réseau de plomberie existant, fourniture et pose d'une bouche incongelable
- avenant n°1 en augmentation de 320 € HT, lot 2, pour ravalement du muret du lavoir à chaussures

Soit :

N° lot	Entreprise	Offre de base	TC + option	Avenants <small>Adoptés les 22.05.18 et 11.09.18</small>
01 – Gros-oeuvre/VRD	3D CONSTRUCTION	69 454,47 €	28 958,55 €	+3887.15 €
02 – Ravalement	SARL DA SILVA	12 363,59 €		+ 320 €
03 – Charpente bois	BORDIBOIS	13 268,00 €		
04 – Charpente métallique	NOGUES	12 824,00 €		
05 – Couverture bac acier	MALET COUVERTURE	10 191,01 €		
06 – Couverture ardoises	MALET COUVERTURE	7 941,37 €		
07 – Menuiseries ext.	SARL BETHOUL LB	13 351,72 €	15 957,83 €	
08 – Menuiseries int.	SARL BETHOUL LB	11 355,58 €		
09 – Plâtrerie	COEHLO MANUEL	22 395,40 €	2 650,50 €	+ 1 536 €
10 – Carrelage/faïence	SK CONSTRUCTION	11 707,30 €		+ 1 620 €
11 – Peinture	ASSELINE	9 958,10 €		
12 – Electricité	SARL PERRET	14 235,15 €		
13 – Chauff/ventill/Plomb.	PREFAB. GATINAISE	26 903,81 €		+1715.89 €
<b>TOTAL HT = 292 595.42 € HT</b>		<b>235 949,50 €</b>	<b>47 566,88 €</b>	<b>9 079.04 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>47 189,90 €</b>	<b>9 513,38 €</b>	<b>1 815.81 €</b>
<b>TOTAL GENERAL = 351 114.51 € TTC</b>		<b>283 139,40 €</b>	<b>57 080,26 €</b>	<b>10 894.85 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Adopte l'avenant n°2 en diminution de 330 € HT, lot 1, pour suppression de la prestation de fourniture et pose de bornes carrées sur cheminement.**

**TRAVAUX Supplémentaires hors MP, 3D CONSTRUCTION : 1695 € HT pose de 2 potelets et 17 blocs pierres au pourtour du parking.**

## **Délibération 2018-64 : Projet de Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de Production et d'Electricité de Dampierre-en-Burly**

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production et d'Electricité (CNPE) de Dampierre-en-Burly vise à protéger les populations en cas d'accident nucléaire. Ce plan fait l'objet d'une mise à jour impliquant notamment l'extension du périmètre du CNPE de 10 km à 20 km couvrant ainsi le territoire de la commune de Bouzy-la-Forêt.

Après avoir pris connaissance de ce projet de modification du PPI,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Emet un avis favorable à ce projet de PPI et sollicite un soutien financier permettant à la collectivité de se doter des moyens matériels nécessaires pour alerter efficacement la population en cas de déclenchement.**

## **Délibération 2018-65 : Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Loiret**

Depuis 2016, le département a engagé la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable du Loiret. Ce document étudie entre autre : le déficit en eau, la qualité de l'eau, l'état de protection des captages et ressources, l'état de sécurisation de l'alimentation en eau potable, les performances du réseau et émet, aux vues de ces états, des propositions de travaux.

Le département soumet aux remarques et observations des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale son rapport.

Après avoir pris connaissance de l'extrait de ce schéma concernant les communes de Bouzy-la-Forêt et Bray-Saint Aignan couvert par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Bray-Bouzy-Saint Aignan,

Quelques chiffres : 114 km de réseau, 3 points de captage d'eau, 3000 habitants desservis, 1450 abonnés, moyenne de consommation de 115 mètres cubes par an par abonné soit 165 000 mètres cubes d'eau distribuée à l'année, prix moyen au mètre cube de 1.58 € TTC, performance de réseau proche des 80%, eau de qualité conforme.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Regrette que ce rapport publié en juillet 2018 retrace des données s'arrêtant en 2015.  
S'interroge sur la faible projection d'évolution de la population de notre territoire en 20 ans.  
Informe le département que la recommandation prescrite dans ce document : mise en place d'un dispositif de désinfection, est opérationnelle.**

## **Modification des conditions de circulation chemin rural reliant le chemin de la Bouère du Bois et la route de Saint Martin d'Abbat**

Madame le Maire informe l'assemblée que le chemin rural reliant le chemin de la Bouère du Bois et la route de Saint Martin d'Abbat, pour une question de sécurité routière, va être fermé à la circulation par l'installation d'une barrière le long de la route de Saint Martin.

Cette modification des conditions de circulation sera mise en œuvre par le biais d'un arrêté du Maire, un chemin rural appartenant au domaine privé de la commune.

## **Délibération 2018-66 : Convention de mise à disposition de locaux au Relais assistantes maternelles de la communauté de communes des Loges**

Vu la délibération n° 2009-90 du conseil municipal du 17 décembre 2009 autorisant le Maire à conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle bleue au Relais assistantes maternelles de la communauté de communes des Loges,

Etant donné la nouvelle répartition des locaux communaux,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Autorise Mme la Maire à signer une convention de mise à disposition du local dit « salle et bureau enfance annexés à la Mairie » à titre gratuit avec le relais assistantes maternelles de la communauté de communes des Loges.**

**Occupation tous les 15 jours, en période scolaire, par un agent communautaire petite enfance réunissant les assistantes maternelles accompagnées des enfants dont elles ont la garde.**

## **Point sur les affaires communautaires**

Garanties d'emprunts accordés par le Communauté de communes des Loges à des bailleurs sociaux ayant construits sur les communes de Darvoy et Châteauneuf-sur-Loire

Vente d'un terrain à la ZAC des Loges

Aménagement de terrain pour le syndicat départemental de la fourrière animale

Taxe de séjour : nouvelles modalités d'application et nouveaux tarifs à compter du 01.01.2019.

## **Délibération 2018-67 : Convention de production et de livraison de repas centre de loisirs vacances**

Vu la dénonciation en août 2018 de la société POITOU RESTAURATION qui livrait en liaison chaude les repas et goûters pour les enfants fréquentant le centre de loisirs durant les vacances scolaires.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Décide de contracter une convention de prestation de services avec la société API RESTAURATION (41- LA CHAUSSEE SAINT VICTOR) présente sur le territoire.**

**Conditions :**

- liaison froide

- tarif repas sans pain enfant 3.28 TTC, repas adulte sans pain 3.70 € TTC, goûter 3 composants 1.08€ TTC.

**Délibération 2018-68: Contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatiques**

Etant donné le contrat d'acquisition de logiciels (spécifiques aux collectivités territoriales de moins de 3500 habitants) et de prestation de services informatiques liant la collectivité à la société SEGILOG/BERGER LEVRAULT jusqu'au 31.10.2018 pour un montant annuel de 3 084 € TTC,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Autorise Mme le Maire a réengager la collectivité avec ce partenaire aux conditions suivantes :**

- Du 01.11.2018 au 31.10.2021 pour un montant annuel de 2 959.20 € TTC.
- Connecteur CHORUS (intégration factures logiciel comptable) 150 € TTC /an
- Connecteur PASRAU (intégration taux impôt à la source logiciel paies) 60 € TTC /an

**Délibération 2018-69 et 70 : Mandat au centre de gestion du Loiret : procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire, procédure de passation d'une éventuelle convention de participation à la protection sociale complémentaire des agents communaux pour les risques santé et prévoyance**

Etant entendu les procédures de mise en concurrence que le centre de gestion entend lancer au profit de ses collectivités territoriales adhérentes en ce qui concerne la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire, la passation d'une éventuelle convention de participation à la protection sociale complémentaire des agents communaux pour les risques santé et prévoyance,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Décide de se joindre aux procédures de mise en concurrence décrites ci-dessus.**

**Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance et/ou la convention de participation souscrits par le centre de gestion du Loiret.**

**Rapport annuel du SYCTOM Gien / Châteauneuf sur Loire**

Mme le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2017 du SYCTOM de Gien / Châteauneuf sur Loire (consultable en Mairie).

Pour rappel, le SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire :

- a été créé en 1994,
- regroupe le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères des cantons de Gien, Chatillon Coligny, Briare et Chatillon sur Loire (SMICTOM de Gien) ainsi que le syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Châteauneuf-sur-Loire (SICTOM de Châteauneuf sur Loire).

- totalise 104 communes et 140 000 habitants.
- activité de transfert, compostage, enfouissement et incinération des ordures ménagères
- équipements : usine de valorisation d'Arrabloy, station de transfert de Saint Aignan des Gués

### **Délibération 2018-71: Acquisition d'une œuvre artistique**

Il est proposé d'acquérir un pastel de Patrice LATGER, artiste peintre ayant exposé au salon des artistes bulzaciens à la salle des fêtes en septembre dernier. Son œuvre de 30 x 40 cm représente l'Eglise du village sous la neige.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Décide d'acquérir cette œuvre artistique pour la somme de 140 €.**

### **Informations diverses**

Les travaux planifiés de réfection de la route de la Boue sont en cours de réalisation.

Un obus de 75 mm a été découvert par les agents municipaux lors de travaux chemin de la Bouère du Bois la semaine dernière. Le groupement ministériel d'intervention du déminage est intervenu.

L'auteur des tags commis sur la salle des fêtes début septembre 2018 a été identifié et a reconnu les faits.

Par délibération 2018-54 du 28.06.2018, le conseil municipal avait adopté, face à la loi de finances 2018, une motion proposé par le comité de Bassin Loire BRETAGNE visant à maintenir sa capacité d'intervention financière sur les années à venir. L'agence de l'Eau Loire Bretagne, nous informe que ces motions de soutien ont fait évoluer favorablement en son sens le cadrage financier national.

Dates commissions municipales:

- MERCREDI 24 OCTOBRE 2018 : Urbanisme –voirie :  
PLU, Travaux, règlement de voirie communale
- MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018/ Enfance :  
discussion organisation rythme scolaire rentrée de septembre 2019
- MARDI 27 NOVEMBRE 2018 : Finances :  
Projection des résultats budgétaires 2018, tarifs 2019

Manifestations :

- vendredi 12 et samedi 13 octobre 2018 : festival de cirque
- vendredi 19 octobre 2018 : soirée ados
- dimanche 21 octobre 2018 : marche rose à Saint Martin d'Abbat
- vendredi 30 novembre 2018 et samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018: collecte de la Banque alimentaire
- samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 : remise de prix maisons fleuries
- Accueil des nouveaux habitants à planifier

***La séance est close à 23h.***

***Compte-rendu affiché en Mairie le 16 octobre 2018.***

***Prochaine séance le 8 novembre 2018.***

François DAUBIN.